

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2360

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 12

Compléter l’alinéa 23 par les mots :

« et à la Caisse nationale de l’assurance maladie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.